

Conseil municipal de St Cierge La Serre 4^{ème} Information sur les projets éoliens

Informations disponibles ce jour :

Les sociétés RES et VSB se sont associées pour ne faire qu'un seul projet : Les Serres. Il fusionne celui du Serre de l'Eglise (VSB Flaviac) et celui du Serre de Gruas (RES Saint Cierge La Serre et Saint Vincent de Durfort). Les résultats des études environnementales et acoustiques fusionnées nous seront communiqués à partir de fin juin.

Ce nouveau projet prévoit l'implantation de **dix éoliennes** (entre 6 et 13 selon la fin des études) de **150m de haut** réparties sur la crête de part et d'autre de Gruas. Quatre accès au site sont étudiés (Flaviac, Rompon-Saint Cierge, Lyas, Le Chambon de Bavas), les gros équipements (pales) arriveraient par ballons dirigeables.

Nous vous proposons deux nouvelles réunions publiques

Samedi 29 mai 2021,
de **10 à 12h** à la salle polyvalente

Rencontre et échanges avec :

- ~ Robert FESCHER, Administrateur de la **fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche** (responsable du secteur de Privas, 33 communes)
- ~ Louis GRANIER, Président délégation Drome Ardèche de la **Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)**

Lundi 7 juin
de **18 à 20h** à la salle polyvalente

Rencontre et échanges avec :

- Jean-David ABEL, propriétaire à St Vincent de Durfort vice-président de **France Nature environnement**
- Frédéric JACQUEMART, Président de la **FRAPNA Ardèche** (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature)

Nous vous proposons également une visite du Parc éolien de Marsanne début juin. Pour ceux que cela intéresse, merci de vous signaler en mairie ou auprès de Bernard Platz ou Bernard Chièze au plus tard le 29 mai.

Suite à ces différentes rencontres, réunions et visite, nous organiserons **la consultation** de tous les habitants (inscrits sur la liste électorale de Saint Cierge la Serre) du **15 au 30 juin 2021**. Vous recevrez par courrier postal les informations afin de vous prononcer « sans opinion » « pour » ou « contre » ce projet éolien.

A l'issue de cette consultation, dépouillée devant huissier, le conseil municipal prendra une délibération correspondant au choix de la majorité des suffrages exprimés quelque soit le taux de participation.

Il est donc particulièrement important que vous exprimiez votre choix en participant à cette consultation !



**Pour plus d'Informations voir le
« dossier éolien » sur le site de la Mairie :**

<https://www.mairiestciergelaserre.com>